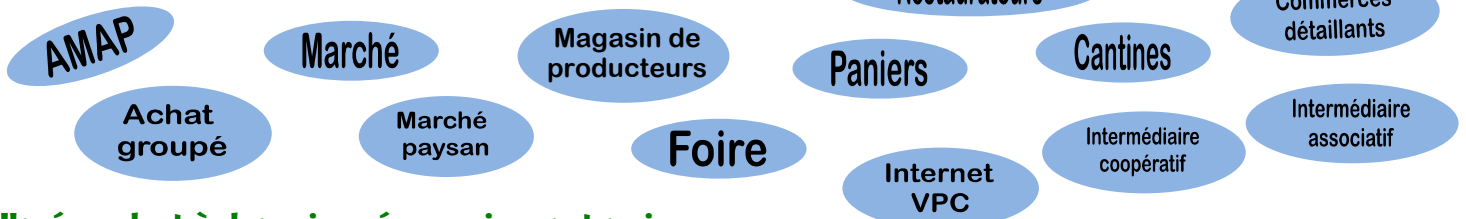


Favoriser les Circuits Courts alimentaires

Les circuits courts sont définis comme la **vente directe** ou avec un **intermédiaire au maximum** entre le producteur et le consommateur final.

Ils offrent des débouchés aux « **produits fermiers** » définis comme produits alimentaires, hors vin, dont les matières premières ont été produites, transformées et conditionnées dans une exploitation agricole ou sous le contrôle du producteur.

Les circuits courts se déclinent sous de **multiples formes** :



Ils répondent à des enjeux économiques et sociaux ...

- ➔ **créer du lien** entre consommateurs et agriculteurs
- ➔ **développer l'accès** des citoyens à une nourriture de qualité
- ➔ **conserver** une diversité d'activité économique
- ➔ **redynamiser** l'économie locale
- ➔ **améliorer** les revenus des agriculteurs
- ➔ **diminuer leur vulnérabilité** aux aléas économiques et climatiques en diversifiant les produits et les débouchés

Tout en présentant un intérêt pour le plan climat !

- ➔ réduction des transports (dans la plupart des cas)
- ➔ moins d'emballages
- ➔ alimentation de saison

Comment la collectivité et les particuliers peuvent-ils favoriser leur développement ?

- ➔ **Développer une politique locale** de réserve foncière qui sera concédée aux agriculteurs.
- ➔ **Faciliter l'installation** de jeunes agriculteurs ou la transmission d'exploitations, faciliter les groupements de producteurs, organiser des formations, accompagner la création d'AMAP
- ➔ **Demander** à ses fournisseurs/revendeurs des produits locaux

Les outils et aides

Programme :

« Créer ou développer une activité de vente en circuits courts : les outils pour vous accompagner dans votre projet »

Contacts :

- Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin (service gestion du territoire)
Tél. 03 88 19 55 95
- Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA) Tél. 03 88 19 17 91

Trouver ou créer une AMAP : <http://www.amapalsace.net>

Etat des lieux des circuits courts dans le Bas-Rhin :

<http://www.bas-rhin.chambagri.fr/kitPublication/dossiers-thematiques/gestion-du-territoire/circuits-courts.html>

Quelques chiffres

En France, l'extension urbaine a réduit les surfaces agricoles en zones urbaines de 12% entre 1988 et 2000.

Dans le Bas-Rhin :

- **460 exploitations** commercialisent toute ou partie de leur production en circuits courts,
- elles représentent **12 %** des exploitations professionnelles du département.
- Plus de **80%** de ces exploitations vendent à la ferme.
- 1 exploitation sur 2 vend à l'extérieur de la ferme : sur les marchés principalement mais également à des détaillants.
- **Les particuliers représentent la clientèle principale pour 90 % des exploitations.**
- La filière « circuits courts » génère en moyenne **4,5 Unités de Travail Annuel par exploitation**, elle est très supérieure à la moyenne départementale qui est de 2,3.

Ce qu'une collectivité peut faire

- Recenser les points de ventes de circuits courts sur son territoire et diffuser l'information à ses concitoyens
- Préserver et favoriser les exploitations agricoles de proximité (par exemple utiliser les périmètres de protection des captages d'eau pour développer une agriculture biologique)
- Proposer un espace ou un local pour un point de vente

Ce qu'un particulier peut faire

- S'approvisionner dans les circuits courts
- Les faire connaître à son entourage, organiser des achats collectifs.
- Créer une AMAP

Alsace énergivie et l'Union européenne soutiennent les Plans Climat - www.energievie.fr

